



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 013-211300538-20231206-2023_96_SG-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 décembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

A 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

27 novembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Emmanuelle AZARD a donné procuration à Christina BRONDOLIN
Gérard BERAUDIER a donné procuration à Nadine POURCIN
Hélène JANE a donné procuration à Zoulikha LAMALAM
Armelle ANDREIS a donné procuration à Emmanuel SAMBAIN
Victor RAVAZZA a donné procuration à Paula EIDENWEIL
Marie DUCHER a donné procuration à Dimitri FARRO
Armelle ANDREIS a donné procuration à Emmanuel SAMBAIN

Secrétaires de séance : Laurent LACROIX et Françoise CHEROUTE

Objet de la délibération : Communication du Rapport annuel Métropolitain 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS) et du Rapport annuel 2022 Métropolitain sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

2023_96_SG

Vu les articles L.2224-1 à L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°95-101 du 02 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement qui introduit diverses réformes dans la gestion des services publics de l'eau et l'assainissement ;
Vu le décret n°215-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;
Vu l'avis du Conseil de la Métropole Aix- Marseille-Provence du 12 octobre 2023 ;
Vu l'avis de la Commission des Affaires institutionnelles du 21 novembre 2023 ;

Considérant que le service public de l'eau et de l'assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence doit faire l'objet d'un rapport annuel relatif aux prix et à la qualité de ce dit service ;
Considérant que le service public du service prévention et gestion des déchets de la Métropole Aix-Marseille-Provence doit faire l'objet d'un rapport annuel relatif aux prix et à la qualité de ce dit service ;

Considérant qu'il convient à la commune de Mallemort de faire communication de ces deux rapports annuels et de les mettre à disposition du public ;

Ces deux rapports font l'objet d'une communication aux membres du conseil municipal.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS) est consultable sur le site officiel de la Métropole : <https://ampmetropole.fr> et les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA : www.service.eaufrance.fr.

Le rapport sur le prix et la qualité du service prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés est consultable sur le site officiel : <https://www.ampmetropole.fr/reduire-trier-collecter-traiter-le-cercle-vertueux>

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la communication du Rapport Métropolitain 2022 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement ;

Prend acte du Rapport Métropolitain 2022 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (RPQSPGDMA).

Pas de vote.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

